



PROCEDURE D'ELIGIBILITE FORMATIONS

1. Diplôme(s), attestation(s) de formation et CV à envoyer obligatoirement par mail pour pouvoir accéder aux différentes formations.
2. A réception des diplôme(s), attestation(s) de formation et CV : envoi de la fiche d'inscription au candidat.
3. A réception de la fiche d'inscription : envoi du questionnaire de positionnement pour pouvoir vérifier l'éligibilité du candidat à la formation.
4. A réception du questionnaire de positionnement : vérifier la notation, si le candidat a une note inférieure à 5/10, le candidat ne pourra pas être accepté à la formation.
Si le candidat a une note supérieure ou égale à 5/10, l'accès à la formation est validé.